

Bi-Mensuel

PARIS-ORLÉANS

début Juillet 1927

6<sup>e</sup> Année

N° 112

Organe d'éducation, de réalisation, de camaraderie individualiste anarchiste

Les Camarades adresseront tout ce qui concerne  
*l'en dehors*  
à E. ARMAND  
22, cité Saint-Joseph, ORLÉANS

ABONNEMENT minimum . . Un an : 7 fr. 50; Extérieur : 13 fr.  
Abonnement de propagande } Un an : 20 fr.; Extérieur : 33 fr.  
à 3 Exemplaires de chaque numéro }  
Tout exemplaire d'une date antérieure à l'année courante : 0 fr. 75  
Changement d'adresse : Joindre 0 fr. 60 à l'envoi de l'adresse nouvelle

La périodicité régulière n'est pas garantie, car elle dépend des fonds disponibles. Il ne sera donné suite à aucune réclamation concernant les manuscrits non sollicités et non publiés, ou insérés avec corrections, n'importe la provenance. On retournera cependant ceux accompagnés de l'affranchissement nécessaire.

Nous ne devons pas faire plus de compte des reproches de la conscience, car partout où existent, comme chez nous, la crainte de la faim et celle de la prison, celle de l'enfer ne saurait trouver sa place.

Nicolas MACHIAVEL.  
(Istorie fiorentine).

# L'Amnistie générale

A. E. ARMAND. — ...Je ne sais si vous êtes coupable ou non, mais quand même vous seriez coupable à leurs yeux, vous ne l'êtes pas aux miens. Comment même pourrait-on prétendre cela, puisque si vous aviez fait ce qu'on vous impute, vous auriez suivi l'exemple de tous les rois dont il est connu qu'ils appliquaient ce moyen.... Le sort d'un prisonnier, même quand il est coupable selon les lois, m'intéresse beaucoup plus que le sort du riche vaerien. — F. DOMELA NIEUWENHUIS.

A ma sortie de l'une des gares des villes du Midi où je m'arrêtais en mai dernier, un monsieur déjà âgé, très proprement vêtu, tenant un petit garçon par la main, vint à ma rencontre. Je ne le reconnus pas dès l'abord. — Vous ne vous souvenez pas, me dit-il, je suis Un Tel qui purgeait sa peine dans le même atelier que vous, à la Maison centrale de Nîmes. — Ah oui, Un Tel, un voleur, un coupable enfin. — Entre nous, on nous demande de nous occuper de beaucoup trop d'innocents. — Bref, nous échangeâmes quelques paroles cordiales, comme il convient entre repris de justice qui se retrouvent, et chacun de son côté, nous reprîmes notre chemin.

Voilà plusieurs jours déjà que je médite sur la Semaine de Bonté, sur les réclamations faites par plusieurs anarchistes pour être transférés au régime politique, sur l'évasion de Léon Daudet, sur l'amnistie générale réclamée par l'organe du parti communiste. Cette méditation m'a ramené à une lettre que je reçus de Domela Nieuwenhuis, à la Santé justement, il y a quelque vingt ans. Quand même, quelles déviations vingt ans ne peuvent-ils pas produire dans la mentalité de certains anarchistes ?

Pourquoi le prisonnier, en général, nous intéresse-t-il ? Ce n'est pas seulement parce que nous sommes déterministes, mais parce que quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, il s'agit d'un pauvre diable qui se laisse prendre en des filets dont les mailles laissent passer les gros criminels et les délinquants d'envergure. Quant à l'emprisonné anarchiste, nous nous sentons d'autant plus attirés vers lui qu'il est plus directement UNE VICTIME de l'autorité que celui des nôtres qui se trouve à l'état de liberté. Le délit qu'il a pu commettre n'est que secondaire, il n'a aucune importance au point de vue de la solidarité, il est, toujours et dans tous les cas, innocent ou coupable, une victime de l'autorité.

J'ai exposé ailleurs que c'est une contradiction et une dérision, pour des anarchistes, de demander à l'un de leurs compagnons de « respecter » les termes du contrat économique à eux imposé par leurs plus mortels ennemis. Contrat imposé ne lie pas, et il n'y a pas de

différence entre qui est réfractaire par le geste et qui est réfractaire par la plume ou par la parole. Entre le condamné « politique » et le condamné de « droit commun » je ne vois pas plus de différence qu'entre l'objecteur de conscience au point de vue économique et l'objecteur de conscience au point de vue militaire. Ne me dites pas surtout que c'est pour son plaisir que le réfractaire économique perpétue ses gestes ; est-ce que s'il n'y trouvait pas son plaisir le conférencier ou l'écrivain s'en prendrait aux lois et aux us du milieu ?

Je n'ai jamais goûté les douceurs du régime politique, mais je sais que ce régime comporte des privilèges que ne connaissent pas les nôtres, soumis au régime de droit commun. Au politique, on peut lire des journaux, des livres, se tenir au courant de ce qui se passe à l'extérieur ; mais je sais des maisons centrales où si l'on vous trouve en possession d'un fragment de journal et que vous refusiez de dénoncer qui vous l'a remis, on vous jette en « cellule de punition nouvel ordre ». Au politique, on peut prendre des notes, écrire pour soi, composer même un ouvrage, mais il y a des maisons centrales où si l'on vous surprend à écrire, en dehors de la salle de correspondance, l'on vous condamne à 15 jours de cellule pour le moins. Au politique, on vous visite, chaque jour, et des personnes qui ne vous sont parentes à aucun degré peuvent venir vous voir ; mais j'ai connu des détenus qui passaient des années sans voir quelqu'un de l'extérieur, simplement parce qu'ils n'avaient plus de parents ou point passé devant le maire pour sanctionner leur cohabitation avec une compagne ; j'ai connu une femme qui avait fait trente-six heures de voyage en chemin de fer pour pouvoir apercevoir son compagnon — derrière un double grillage, bien entendu, et durant un quart d'heure, temps réglementaire — son train ayant subi du retard, elle arriva à quatre heures cinq minutes et trouva porte close ; on lui refusa l'autorisation de le voir.

Au point de vue de l'exploitation, la situation du détenu est horrible. Puisqu'il est contraint à travailler pour le compte d'un entrepreneur, il est un salarié comme un autre. Mais nul ne s'occupe de sa situation. Je n'ai jamais ouï dire qu'un syndicat ouvrier se soit mis en grève à cause des salaires monstrueusement avilis imposés à des malheureux qui ne peuvent regimber. Ceux-là même qui tonnent par la parole ou par l'écrit contre la propriété privée n'admettent pas qu'on s'y attaque « par le fait ».

On m'a objecté que les condamnés de « droit commun » ne s'intéressaient que peu ou prou aux revendications ouvrières. C'est exagéré. Le réfractaire économique de profession n'est que l'exception, la plupart du temps les voleurs, escrocs, faussaires, cambrioleurs, etc., ne sont qu'occasionnels. Le pourcentage des condamnés indifférents n'est pas supérieur à celui des ouvriers qui travaillent en liberté. En cas de révolution, les animateurs du mouvement trouveraient parmi les prisonniers, ceux sous les verrous et ceux qui se souviennent de leurs souffrances, un élément audacieux — et plus courageux

en général que l'élément « honnête » ; ils s'en serviraient, cela va sans dire, quitte à les désavouer, quand ils n'en auraient plus besoin. La mentalité des hors la loi n'est ni supérieure ni inférieure à celle des autres prolétaires qui restent en dedans de la loi. Ils ne sont ni plus ni moins brutaux ni grossiers. Il y a des filous et des souteneurs lesquels, en prison, mouchardent auprès du gardien ou du contremaître civil de l'atelier. Mais il y a des travailleurs réguliers qui font la même chose à l'usine ou à la fabrique ; l'honnête ouvrier s'abaisse pour se faire bien voir d'un directeur d'établissement, à des platitudes que ne consentirait jamais un soldat malfaiteur. N'avons-nous pas connu des syndiqués diffamant leurs camarades auprès des fonctionnaires de leur syndicat ?

Et même si le verbe ou l'écrit des orateurs ou journaux socialistes, communistes, anarchistes n'éveillaient aucun écho chez les outlaws — cette insouciance serait amplement justifiée par l'indifférence que les partis ou les organisations d'avant-garde manifestent à leur égard. Ne sont-ils pas les parias de la civilisation occidentale ?

Mais ce n'est pas le délinquant en général sur lequel je veux m'appesantir, c'est de l'anarchiste condamné à une peine de droit commun, du camarade qui, jusqu'à son arrestation, a contribué anonymement à la vie du journal de sa tendance et à sa diffusion — puis avec lequel on ne veut avoir rien à faire — après que l'autorité s'en est saisi.

Celui-là peut faire la grève de la faim, on ne s'occupera pas de lui, car son geste restera ignoré dehors. Au lieu de le transporter à l'infirmerie, on le mènera tout droit en cellule, où l'on souffre toujours de la faim, d'ailleurs. Pas de mouvements pour arracher sa libération aux forces d'autorité, pas de grands orateurs pour faire vibrer les auditoires au récit de ses souffrances — certains de ces « as » du verbe oublient très vite qu'il sont eux aussi des chevaux de retour. Pas de Comité de Défense sociale pour s'occuper, le cas échéant, de sa compagne et de ses petits, et cependant l'anarchiste qui s'étirole au droit commun aime et procrée comme son compagnon qui encourt le désagrément du régime politique. Il a autant besoin que lui de lecture, d'écriture, de visites, d'adoucissements à sa privation de liberté.

Au fond, c'est une inconséquence de la part des anarchistes de plume ou de parole d'admettre parmi eux des catégories : la catégorie des innocents et celle des coupables — deux classes : celle des bourgeois du régime politique et celle des prolétaires du régime de droit commun. Pourquoi se dresser contre les Codes, la police, les tribunaux si l'on acquiesce à leurs jugements, à leurs distinctions subtiles, aux classements auxquels ils soumettent les illegalistes ? Ce n'est vraiment pas la peine de poursuivre la disparition des classes pour les ressusciter entre camarades.

Est-ce que les anarchistes qui réclament le privilège du régime politique songent aux abjections, aux humiliations, aux avanies, aux souffrances de toutes sortes dont pâtissent leurs cama-

rades assujettis au régime de droit commun ?

Je comprends qu'à titre de débrouillage individuel, un anarchiste réclame sa mise au « politique ». Je ne suis pas du tout de l'avis de l'Humanité. Presque tous les moyens sont bons pour sortir de prison — et la ruse figure parmi ces moyens — dès lors qu'on ne vous demande pas de renoncer, une fois sorti, à la propagande des idées qui vous sont chères. Je le répète, là où le contrat est imposé, le contractant n'est pas lié. Mais question de débrouillage à part, la demande de mise au régime politique ne se justifie pas au point de vue purement anarchiste. Je demeure de l'avis de Domela Nieuwenhuis. En tout camarade emprisonné je salue une victime de l'archisme. Aussi si je réclame la libération de Sacco et de Vanzetti — celle d'Ascaso, Durutti et Jover — je réclame la mise en liberté et sans conditions et dans tous les pays de tous les anarchistes qui ont exercé des métiers non reconnus par la police, commis des infractions réprimés par les codes de toute espèce, perpétré des délits ou des crimes châtiés par l'arbitraire des tribunaux de toute instance. En régime archiste, tout anarchiste jeté en prison, enfermé en maison centrale, expédié au bagne est un immolé à une idole à laquelle il ne veut pas offrir de sacrifice. Pas de tri entre les innocents et les coupables, les « droit commun » et les « politiques ». Voilà comment, ici, nous entendons l'amnistie générale !

E. ARMAND.

## SEUL, JE VAIS....

Parmi les hommes seul, je vais,  
Cherchant le compagnon de route  
Narguant, l'œil fier, les préjugés,  
Et semant sur ses pas le doute....

Je vais parmi la multitude,  
Autour de moi mille pantins  
Voudraient troubler ma solitude,  
M'intéresser à leurs destins ?

Mais seul, bannissant la pitié  
Pour qui n'ose bâtir son rêve  
En marge de la société,  
Je veux vivre ma vie si brève.

POL MANYLHA.

Bruxelles, 10 juin 1927.

## Entente Anarchiste

Le Groupe d'études sociales de Loches, les amis de *l'en dehors* et de *l'anarchie* de la région du Centre projettent pour

LE JEUDI 14 JUILLET

## Une excursion à Ferrière-s/-Beaulieu

### DANS LA FORÊT DE LOCHES

Causerie par E. ARMAND : *Réflexions réalistes sur « WERTHER »*

Les camarades de Tours, Orléans, Châteauroux, Vierzon, Foëcy, Bourges, etc., n'importe la tendance à laquelle ils appartiennent, sont cordialement invités à cette journée de plein air.

Rendez-vous à la gare de Loches, à 9 heures du matin.

HORAIRE : Tours, départ 6 h. 48, arrivée à Loches 8 h. 22 ; Châteauroux, départ 6 h., arrivée à Loches à 8 h. 18 ; Loches, départ 20 h. 24, arrivée à Tours, à 21 h. 56 ; Loches, départ 20 h. 14, arrivée à Châteauroux à 22 h. 13.

Un train part de Paris-Orsay à 23 h. 52, passe à Orléans à 2 h. 29, et arrive à Tours à 4 h. 57. — Un autre train part de Tours à 0 h. 51, passe à Orléans à 2 h. 45 et arrive à Paris à 4 h. 36.

Se munir de provisions. Des flèches et piqures d'aiguille indiqueront le chemin aux retardataires.

DIMANCHE 24 JUILLET

les amis de *l'en dehors* et de *l'anarchie* passeront une journée de détente dans les

## BOIS DE VERRIÈRES

Rendez-vous à la gare Denfert-Rochereau, à 11 h. 1/4 du matin environ, et à la station de Massy-Verrières, à l'arrivée du train.

Se munir de provisions. — Appel est fait aux musiciens et chanteurs amateurs. — Des flèches indiqueront le chemin aux retardataires. — En cas de pluie, le rendez-vous n'est pas annulé et la causerie a lieu quand même, mais *intra muros*.

SOMMAIRE : L'amnistie générale (E. Armand). — Seul je vais (Pol Manytha). — Nos Centres d'intérêt et les réflexions qu'ils suscitent : A ceux qui nous aiment ; les Compagnons de l'en dehors ; Le Combat contre la jalousie, etc. ; Nos lecteurs et les campagnes de l'en dehors (P. Calmettes, J. Taupenas, A. Scott, E. Armand). — L'affaire Dieu-donné. — En marge des compressions sociales (Raoul Odin, A. Baillif). — Nouvelles du « Bel C. Paese ». — Glanes, Nouvelles, Commentaires. — Etat, régime bolchevique et objection de conscience (Manuel Devaldès). — Mais si vous n'étiez vous-même qu'un rêve, ô ma mie ! (E. Armand). — L'individu et la Société (H. Vidal). — Retour à la terre et libération individuelle (Labrousse). — Je rêve, tu rêves... rêvons (Han Ryner). — En guise d'épilogue. — Notre enquête. — Grandes prostituées et fameux libertins (E. Gante et E. Armand). — Un roman de l'époque romantique jugé par un contemporain : Les Mystères de Paris, d'Eugène Sue (Max Stirner). — Parmi ce qui se publie (Ixigrec, A. Bailly, E. Armand, Germaine P., etc.). — L'Atelier de Karl D. (Riddle). — Ne mendie pas (Jo Labadie). — Croquis. — Trois mots aux amis. — Avis et communications.













